Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 55 (1919)

Heft: 16

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LVme ANNÉE

N° 16
Série B

LAUSANNE
19 avril 1919.

L'ÉDUCATEUR

(L'Educateur et l'Ecole réunis)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Chronique vaudoise. — Chronique genevoise. — Chronique jurassienne. — Divers.* — TRIBUNE LIBRE, FAITS ET OPINIONS : *A obligations sociales différentes, salaires différents.* — QUESTIONS DE PROGRAMME ET DE MÉTHODE : *A propos de la « dictée ».* — PARTIE PRATIQUE : *Une expérience de self-government scolaire IV. — Une journée en plein air. — Tâches d'observations pour le mois de mai. — Dessins de Pâques. — Lectures : Le passage de l'équateur ; La Serbie.*

CHRONIQUE VAUDOISE

† **Charles Macler.** Le dimanche 30 mars dernier est décédé à Lausanne, dans sa 76me année, Charles-Emile Macler, ancien professeur aux Ecoles normales.

Après avoir enseigné successivement à l'Institut morave de la Cité, au Collège et Ecole supérieure de Sainte-Croix, au Collège et Ecole supérieure d'Yverdon, Charles Macler avait été appelé en 1887 aux Ecoles normales de Lausanne, où il fut chargé de l'enseignement de la composition et de la lecture dans les classes inférieures, de la grammaire et de l'orthographe dans toutes les classes. Il occupa ce nouveau poste jusqu'en 1910, année où il prit sa retraite, après un demi-siècle à peu près d'activité dans notre canton. Originaire de Montbéliard, Ch. Macler avait été nommé officier d'académie par le gouvernement français.

Le défunt s'était attaché profondément à sa seconde patrie. Il laisse le souvenir d'un maître consciencieux, à l'enseignement clair et méthodique, exigeant de ses élèves une stricte discipline, un travail soutenu et une ponctualité dont il donnait lui-même l'exemple. A. R.

† **Mme Cornuz-Rauschert.**— Le corps enseignant veveysan est en deuil : dimanche 16 mars, après de longues souffrances, Mme Lily Cornuz-Rauschert mourait, emportant les regrets de tous ses collègues profondément attristés.

La vie de Mme Cornuz fut courte, mais féconde. Brevetée en 1908, pédagogue de valeur, elle était adorée de ses élèves, appréciée des parents, estimée de ses supérieurs. Fière de son titre d'institutrice, elle voulait la grande famille vaudoise des instituteurs unie, forte, estimée. C'est à son initiative que le district de Vevey est redevable de la création du Chœur mixte du Corps enseignant. Femme vraiment supérieure par ses solides qualités morales, par son intelli-

gence et son grand cœur, elle en imposait à tous ceux qui avaient le privilège de la connaître. Toujours gaie, d'une sérénité d'âme exemplaire, d'un optimisme réconfortant, elle supporta sans jamais se plaindre les plus terribles souffrances, cachant à son entourage la gravité de sa maladie. Le foyer qu'elle avait fondé en unissant sa vie à celle de notre collègue et ami Jean Cornuz était un vrai nid d'amour fait pour le bonheur. L'orage s'est abattu, le nid est détruit. Une volonté supérieure a parlé, il n'y a qu'à accepter le verdict. Puisse l'époux, désemparé, reprendre courage : que le souvenir du passé lui fasse supporter le présent et affronter l'avenir !...

La cérémonie tout intime qui se célébra, à Vevey et à Lausanne, ne permit aucune manifestation publique. Ainsi l'avait voulu Mme Cornuz, ennemie de tout faste et de tout bruit inutiles. C. G.

CHRONIQUE GENEVOISE

U. I. P. G. — Section des messieurs. — Assemblée du 10 avril. — Les progrès de la science de l'enfant, d'une part, et la guerre, de l'autre, nous forcent à reviser les buts de l'Ecole primaire et les moyens dont nous disposons pour les atteindre.

Entrant dans la voie d'une telle revision, l'Union des Instituteurs a nommé, en octobre 1918, une commission pédagogique ; celle-ci veut étudier, sous toutes ses faces, cette vaste question ; et, pour une tâche qui dépasse quelque peu ses forces, elle a trouvé des appuis dont elle s'honore et qui sont les garants de l'opportunité de son œuvre. C'est ainsi qu'on peut citer M. Thorin, inspecteur de gymnastique, et Mlle Yentzer, professeur, qui voulurent bien lui donner des directions judicieuses sur l'éducation physique, le premier objet de ses travaux. Cette question ne prime-t-elle pas, en effet, toutes les autres ? N'emprunte-t-elle pas aux circonstances actuelles une importance particulière, si l'on pense aux conséquences de la guerre sur le développement physique des écoliers ?

On trouvera dans le rapport que M. Lagier vient de présenter à notre section l'excellent résumé de ces premiers travaux. Les conclusions, auxquelles l'assemblée a unanimement applaudi, sont assez générales pour que nous les jugions susceptibles d'intéresser tous les instituteurs.

Les voici :

1° Introduction de la leçon quotidienne de culture physique (durée : demi-heure), dans tous les degrés de l'école primaire ; enseignement donné par des spécialistes ayant de sérieuses qualités pédagogiques.

2° Aménagement de terrains d'exercices près des écoles, afin de permettre, le plus possible, les leçons en plein air.

3° Un après-midi par semaine réservé à la pratique des jeux, aux promenades, à la natation.

4° Acquisition et aménagement de grands terrains de jeux non loin de la ville.

5° Transport collectif des élèves aux meilleures conditions possibles.

6° Enseignement généralisé de la natation ; aménagement de plages à cet effet.

7° Création de nouvelles écoles de plein air ; utilisation, à cet effet, des bâtiments affectés aux Colonies de vacances.

8° Extension des Colonies de vacances. Création de colonies payantes.

9° Transformation des classes gardiennes des vacances d'été en classes de plein air (organisation pour le camping, etc.).

10° Enseignement mieux compris de l'hygiène (rôle du cinématographe, etc.).

E. L.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Examens du brevet primaire. Ils se sont terminés le 2 avril à l'école normale de Delémont, et les candidates suivantes ont obtenu le brevet :

Mlles Alice Baconat, du Bémont ; Madeleine Berlincourt, de Monible ; Marthe Borgeaud, de Penthalaz (Vaud) ; Adrienne Froidevaux, de Muriaux ; Erna Gasser, de Nunningen (Soleure) ; Irène Grosjean, de Plagne ; Clara Hadorn, de Forst, près Thoune ; Justine Laissue, de Courgenay ; Lucie Nussbaumer, de Lüterkofen (Soleure) ; Marguerite Reymond, de l'Abbaye (Vaud) ; Juliette Rougemont, de Moutier ; Irma Steiner, de Liesberg ; Hélène Willemin, de Bressaucourt, toutes élèves de l'école normale de Delémont.

Mlles Ella-Clara Halbeisen, de Laufon, et Anna-Jeanne Wahl, de Porrentruy, de l'école secondaire (section pédagogique).

Mlles Lucie Chappuis, de Genève, et Esther-Adrienne Saucy, de Develier, élèves de l'école secondaire de Saint-Imier (section pédagogique).

Examens du certificat de capacité pour l'enseignement de la langue allemande. Cinq candidats se sont présentés à ces épreuves à Moutier ; ils ont tous réussi. Ce sont MM. Borruat, Henri, à Fahy ; Chapuis, Raoul, à Courgenay ; Christe, Henri, à Saint-Brais ; Hoffmann, Marcel, à Saint-Imier, et Vuille-Bille, David, à Madrèche.

H. Gobat.

Ecole normale de Delémont. M. le Dr Hippolyte Sautebin a été nommé à la Direction de l'école normale de Delémont.

† **Aurèle Germiquet**, maître à l'école secondaire de Saint-Imier, est décédé récemment à Locarno, à l'âge de 37 ans. Il était né le 4 août 1882 et avait obtenu, le 4 avril 1901, son brevet d'instituteur primaire à l'école normale de Porrentruy. En automne 1901, il fut appelé à remplacer à Delémont un instituteur malade. Il passa à Bienne où son père, feu Eugène Germiquet, faisait également la classe et alla continuer ses études à l'Université de Berne. C'est en 1910 qu'il fut appelé à l'école secondaire de Saint-Imier.

C'était un maître dévoué et consciencieux. Atteint d'un mal incurable, il ne voulut pas, malgré les conseils de ses amis et tant que ses forces le lui permirent, abandonner le poste qui lui avait été confié. Il dut se résigner trop tard à partir pour le Tessin où il rendit le dernier soupir.

H. Gobat.

DIVERS

Dans le corps enseignant fribourgeois. — Le 13 mars a eu lieu à Fribourg une séance réunissant plus de 300 instituteurs et institutrices de ce

canton. Cette réunion était convoquée sous les auspices de la Société de secours mutuels du corps enseignant, la *Société fribourgeoise d'éducation* n'ayant pas inscrit la défense des intérêts de ses membres au nombre des buts qu'elle poursuit.

« Il ressort clairement des idées échangées, écrit à ce sujet le chroniqueur du *Bulletin pédagogique*, que deux tendances, assez nettement démarquées, divisent le corps enseignant. D'un côté, il y a les pacifistes et les temporisateurs et de l'autre ceux qu'on pourrait appeler les activistes. Les premiers, fidèlement attachés au drapeau de la Société d'éducation, désirent continuer à marcher dans la voie calme frayée par les aînés. Les seconds, plus ardents, plus impatients défendent avec énergie et ténacité les intérêts matériels de la corporation ; ils revendiquent une plus grande liberté d'allure et visent à conquérir, sans tergiversation et sans détours, une situation meilleure. »

C'est la deuxième tendance qui l'a emporté, et la création d'un *Faisceau* du corps enseignant primaire fribourgeois a été décidée. Il ne s'agit du reste pas d'une scission dans le sein de la vénérable *Société fribourgeoise d'éducation*, mais de la création d'un groupe d'intérêts corporatifs. Ainsi nos collègues fribourgeois se trouvent à leur tour dans la situation qui a déterminé la réorganisation de la *Société pédagogique vaudoise* en 1894 et la création de l'*Union des instituteurs primaires genevois* en 1907.

Nous ne saurions que nous réjouir de ce réveil tardif de l'esprit de corps chez nos voisins et amis de Fribourg. La *Société fribourgeoise d'éducation* et le journal distingué qui lui sert d'organe sont dignes de tout notre respect ; il n'en reste pas moins vrai qu'en négligeant les intérêts matériels du corps enseignant primaire, elle a préparé la réaction qui se produit. De plus, en restant à l'écart de la Société pédagogique romande et en reniant ainsi l'œuvre des fondateurs fribourgeois de celle-ci, les dirigeants actuels de l'école fribourgeoise ont obéi à un esprit régionaliste exagéré, d'autant plus injustifiable que notre faisceau romand respecte d'une manière absolue l'autonomie de ses sections. Souhaitons que le nouveau groupement ait de la solidarité confédérale et romande une conception moins étroite !

Cours de maîtres de gymnastique pour garçons. — Par ordre du Département militaire fédéral, la Société suisse des maîtres de gymnastique organise les cours suivants :

Vevey : 1er-2e degré, pour instituteurs (date pas encore fixée, mais dans les vacances d'été). Directeurs du cours : Alphonse Huguenin, Lausanne, et Eugène Richème, Neuchâtel.

Neuchâtel : 1er-2e degré, pour institutrices, du 3 au 16 août. Directeurs du cours : L. Guinand, Locarno, et J. Thorin, Genève.

Le maximum des participants est de trente-deux par cours. Les participants doivent suivre le cours complet. Les inscriptions pour une durée moindre ne seront pas prises en considération. Le programme d'enseignement est basé sur le Manuel fédéral de gymnastique.

Pour faciliter la participation à ces cours, le Département militaire fédéral accordera aux participants une subvention de 5 fr. par jour ; ils ont droit en

outre à une indemnité de déplacement, par le plus court chemin, représentant le prix de leur billet de 3e classe pour les parcours par chemin de fer et de 2e classe sur les bateaux à vapeur. En outre, s'ils ne demeurent pas dans les localités où les cours se donnent, ou dans la banlieue, ils recevront une subvention de 2 fr. par nuit.

Le Comité priera les Départements de l'Instruction publique des cantons d'accorder des subventions à leurs ressortissants; *toutefois les demandes de subsides devront être adressées directement par les intéressés aux autorités cantonales dont ils dépendent.*

Les participants sont priés de se faire inscrire jusqu'au 10 juin auprès de M. E. Hartmann, Villa Fleurie B, Lausanne.

La réforme des Ecoles normales. — Nous avons signalé en son temps (*Educateur* 1918, p. 390) la controverse qu'a soulevée au Synode scolaire zuricois la question de la formation du corps enseignant. Alors qu'une fraction de celui-ci voudrait améliorer cette formation par la création d'une cinquième année d'études à l'Ecole normale, l'autre voudrait au contraire que les futurs instituteurs allassent parfaire leur préparation à l'Université.

Il est intéressant de noter qu'une controverse de même nature met aux prises des tendances diverses dans les journaux pédagogiques français. Dans l'*Ecole et la Vie*, M. Bain, inspecteur primaire, demande que les instituteurs reçoivent avant tout la même éducation secondaire que les candidats aux autres professions libérales. Il écrit notamment :

« Culture générale assez étendue, initiation aux diverses professions qui attendent l'enfant à sa sortie de l'école primaire, enfin, compétence professionnelle dans l'art d'enseigner, telles sont les trois conditions que doit assurer la formation de nos instituteurs.

» Les Ecoles normales, telles qu'elles existent actuellement, satisfont-elles à ce triple objet? La réponse n'est pas douteuse, elle est négative. Comment peut-on les concevoir, pour qu'elles répondent à leur véritable destination? Nous voici au cœur même du sujet.

» Il ne nous paraît pas possible de demander à ces écoles d'être à la fois des instruments de culture générale, d'initiation aux diverses professions, de technique pédagogique. A chaque chose suffit sa tâche. Mais pourquoi nos instituteurs ne recevraient-ils pas la culture générale dans les établissements qui la distribuent? Pourquoi ne recevraient-ils pas la forte discipline éducative de nos collèges et de nos lycées, puisque c'est cette discipline même qu'on leur reproche de ne pas avoir? Ne leur donnons pas une « mentalité de primaires », pour offrir ensuite à de trop nombreux détracteurs le prétexte d'une injure aussi facile qu'imméritée. S'il est vrai — et nous n'y contredisons point — que la culture « secondaire » a une valeur éducative spéciale, pourquoi nos instituteurs, à qui nous confions le périlleux honneur de former nos jeunes générations, seraient-ils privés du bénéfice de cette culture? Nous voudrions que le futur instituteur reçût sur les mêmes bancs la même éducation que le notaire, l'avoué, le « fils de famille », le fonctionnaire « bourgeois », qu'il retrouvera lorsqu'il sera devenu éducateur à son tour. Et pourquoi y aurait-il entre eux différence

de culture? Nous ne voyons que la nécessité d'une différence dans la technique professionnelle, dans les connaissances particulières nécessaires aux diverses fonctions sociales. Ceux à qui la Nation confie la tâche d'élever, d'instruire, d'éduquer ses fils, ont-ils moins besoin que les autres de cette culture générale, sans laquelle il n'y a point de formation véritable de l'esprit? Si nous voulons que nos instituteurs puissent éveiller la « flamme spirituelle » chez les enfants, éveillons-la chez eux. Nous demandons donc que nos maîtres de demain reçoivent la forte culture dont se prévalent, avec une vanité quelquefois injustifiée, les contempteurs de notre école nationale. »

La culture générale des futurs instituteurs étant ainsi assurée sur la même base et dans les mêmes écoles que celle des autres intellectuels de la nation, la tâche spéciale des écoles normales où ils entreraient ensuite serait de leur procurer l'initiation nécessaire aux diverses professions qui attendent l'enfant à sa sortie de l'école et la compétence professionnelle dans l'art d'enseigner. Elles deviendraient ainsi des instituts techniques régionaux dont le programme se limiterait comme suit :

1° Travaux manuels divers, études économiques par le moyen de cours et de visites aux établissements industriels et agricoles de la région.

2° Etudes pédagogiques théoriques et pratiques par le moyen de cours, de discussions, d'exercices pratiques dans une école d'application, de visites d'écoles et d'un stage.

TRIBUNE LIBRE, FAITS ET OPINIONS

On nous prie de publier l'article suivant :

A obligations sociales différentes, salaires différents.

Dans l'*Educateur* du 5 avril, la correspondante de la section des dames de l'U. I. P. G., rendant compte d'une conférence organisée par cette section, plaide en faveur de l'égalité des salaires entre travailleurs des deux sexes. Bien qu'elle ne fasse pas directement allusion au cas de nos collègues institutrices, cette correspondance vise évidemment à plaider en Suisse romande la cause de l'égalité de traitement entre instituteurs et institutrices ; sans cela nous ne comprendrions pas qu'elle ait été insérée dans notre journal, qui n'est pas, à notre connaissance, une revue d'études sociales. Permettez-nous de soumettre aux lecteurs de l'*Educateur* quelques réflexions que nous suggère l'article signé **M. M.**

Tant qu'il s'agit d'un métier manuel, d'un travail matériel dont le résultat est un objet ayant une valeur évaluable en francs, la thèse de l'égalité des salaires se soutient parfaitement. Qu'un effet d'habillement ait été confectionné par un homme ou une femme, peu importe ; son prix dépend de sa bienfacture, et il serait immoral de tenir compte du sexe de l'ouvrier dans la rétribution du travail [1].

Mais il est toute une catégorie de travaux et de travailleurs pour lesquels une autre considération s'impose. Les œuvres sociales, les missions, les hôpitaux,

[1] Les fabriques qui ont accordé des allocations de renchérissement pour charge de famille ont dû, pourtant, déroger à ce principe. (*Réd.*)

les écoles, ont besoin de travailleurs des deux sexes ; le résultat de leur travail ne peut s'apprécier en argent ; il est d'un ordre en quelque sorte immatériel. Le patron, société ou Etat, assure alors aux personnes qui s'en chargent, une rétribution leur permettant de vivre et de remplir leurs obligations sociales, afin qu'elles puissent se livrer en toute liberté d'esprit aux travaux de leur vocation.

Nous posons donc la question : ce minimum d'existence est-il le même pour des jeunes filles, que leur éducation a préparées à tenir leur petit ménage, à confectionner ou à réparer leurs vêtements, ou pour des femmes mariées, qui ajoutent leur gain à celui de leur mari, que pour un jeune homme sans aptitudes pour l'art culinaire, la tenue du ménage, le tricot ou la couture, ou un père de famille, qui a le souci de nourrir, de loger, de vêtir, d'élever sa famille ? Poser la question, c'est la résoudre.

Si l'Etat adoptait le principe : *A travail égal, salaire égal*, qui nous dit qu'il fixerait ce salaire égal sur la base du traitement actuel des instituteurs, plutôt que sur celle du traitement des institutrices ? Autrement dit, la correspondante genevoise demande-t-elle que les traitements des instituteurs soient abaissés au niveau de ceux des institutrices ? Non, sans doute ; mais si elle rejette la loi de l'offre et de la demande, sur quoi se base-t-elle pour demander que le traitement des institutrices soit élevé au niveau de celui des instituteurs ? Qui déterminera la valeur intrinsèque du travail de l'éducateur ?

Le mobile caché des adeptes du salaire égal ne serait-il pas une jalousie professionnelle peu justifiée ? Pour nous, nous déclarons que si l'Etat était assez riche pour élever sans autre le traitement des institutrices au niveau de celui des instituteurs sans que le montant de celui-ci en souffre, nous en féliciterions nos collègues du sexe aimable sans songer à envier leur aisance. Mais si les ressources publiques sont telles qu'une somme limitée doive être répartie à un nombre déterminé de maîtres et de maîtresses, nous demandons comme un acte de justice que l'on continue à tenir compte dans cette répartition de nos charges de famille, et au principe *à travail égal, salaire égal*, inapplicable dans le domaine intellectuel, nous opposons celui-ci : *à obligations sociales différentes, salaire différent*.

Si ce principe cessait d'être respecté et que nos traitements doivent se ressentir d'une égalité artificielle oublieuse de l'inégalité des charges sociales, il ne nous resterait plus qu'à... envoyer nos femmes et nos filles offrir leurs services comme couturières ou modistes à celles de nos collègues dames qui voudraient bien leur donner de l'emploi, en priant celles-ci de bien vouloir être généreuses !

Quelques instituteurs.

QUESTIONS DE PROGRAMME ET DE MÉTHODE

A propos de la « dictée ».

La manière de faire la « dictée » a subi une heureuse modification quand on a compris la nécessité de la préparer ; mais ce qui a peu changé, c'est le choix des sujets. Sans doute, il est utile, dans un but de concentration, de donner la préférence à des textes se rapportant aux leçons apprises, mais cette concentration doit avoir pour but l'enseignement du français ; la dictée doit donc être

choisie pour son orthographe et son style plutôt que pour le sujet qu'elle traite. Il faut laisser à la lecture le soin de compléter les connaissances géographiques, scientifiques, etc.

Nous ne voyons pas la nécessité de dictées comme celles-ci : Les Japonais à San-Francisco. — La forêt australienne. — Les mœurs de la Pampa, etc., etc. Le vocabulaire de ces textes est difficile et surtout trop spécial, trop étranger pour présenter une utilité pratique. La peine qu'on y consacre est à peu près perdue, ce qui est d'autant plus regrettable que le temps manque pour acquérir le vocabulaire indispensable à la vie intellectuelle la plus modeste et qu'il pourrait être employé à une étude plus urgente. Quand on ne dispose pas du temps nécessaire pour apprendre l'indispensable, c'est une erreur d'en perdre à étudier le superflu.

Le genre épistolaire est celui dont la connaissance est la plus utile au commun des mortels; essayez pourtant de dicter à vos élèves des lettres d'affaires et vous verrez! Les plus « forts en orthographe » font des fautes inattendues.

Vous me direz que les leçons de rédaction enseignent la correspondance? Peut-être; encore n'est-ce point sûr, l'élève s'efforçant, dans ses lettres, d'éviter les formes qu'il ne sait pas orthographier et n'utilisant qu'un vocabulaire restreint, vague et généralement impropre.

Ne bornons donc pas notre choix aux genres narratif et descriptif, dictons des lettres à nos élèves après les avoir étudiées avec eux. Le profit sera multiple. Peu à peu l'enfant se familiarisera avec l'usage et l'orthographe du vocabulaire nécessaire; il s'habituera à la précision et à la concision indispensables; enfin, il apprendra à employer des expressions et des formules propres aux affaires.

« L'école pour la vie », tel est notre mot d'ordre. Le but éducatif mis à part, tout ce qui ne prépare pas l'enfant à son activité future doit être résolument rejeté de l'école populaire.

PAUL MOTTAZ.

PARTIE PRATIQUE

UNE EXPÉRIENCE DE SELF-GOVERNMENT SCOLAIRE [1]

IV. L'AUTONOMIE SCOLAIRE ET LE SUFFRAGE FÉMININ.

Les femmes n'ont aucune éducation politique, disent volontiers les adversaires des revendications féminines; comment voulez-vous qu'elles votent et qu'elles assument des fonctions publiques?

La Société pédagogique romande a adopté en 1914, au Congrès de Lausanne, la résolution suivante :

A l'école, le civisme sera enseigné à tous les élèves, sans distinction de sexe.

Comment ce vœu pie a-t-il été accueilli par les autorités scolaires de nos cantons romands? Je l'ignore; ce que sais, c'est que dans les écoles vaudoises, les garçons seuls continuent à bénéficier de l'enseignement du civisme. (Me permettra-t-on de dire, en passant, qu'à l'école primaire supérieure de la Sarraz j'avais

[1] Voir *Educateur* des 11 et 25 janvier et du 22 février 1919.

commencé de donner l'instruction civique aux jeunes filles aussi bien qu'aux garçons ?)

Supposons que les nouveaux plans d'études (puisqu'on nous fait pressentir une réforme imminente des programmes) consacrent le progrès que nous réclamions en 1914. L'éducation civique de la femme en sera-t-elle assurée ? Nous croyons avoir démontré le contraire dans les articles précédents.

L'instruction civique est nécessaire : elle ne sera jamais suffisante ! Si l'on veut réellement faire l'éducation politique de la jeune fille, si l'on tient sincèrement à préparer des citoyennes pour le jour où la Suisse possédera enfin le suffrage *universel*, que l'on introduise dans les classes la pratique du self-government.

J'ai toujours été partisan de l'égalité des droits politiques entre les deux sexes, mais je le suis devenu doublement, depuis que j'ai tâté du régime de l'autonomie scolaire. Il est impossible, me semble-t-il, d'instituer ce régime dans une classe mixte, sans reconnaître implicitement aux fillettes des droits égaux à ceux des garçons, et je n'arrive pas à concevoir le maître — ou la maîtresse — qui serait capable de tenir à ses élèves le petit discours suivant : « Mes enfants, je me propose de vous demander fréquemment votre avis dans toutes les questions qui concernent notre vie scolaire ; vous aurez parfois des décisions à prendre ; vous voterez ; vous aurez peut-être plus tard à élire des chefs ou des fonctionnaires parmi vos camarades ; — mais les garçons seuls pourront émettre un avis, discuter ou voter ; eux seuls pourront être élus. Quant aux filles, elles n'auront aucun droit : elles seront tenues de se soumettre à tout ce que les garçons décideront ! »

L'impossibilité morale absolue d'une pareille attitude a fait davantage pour renforcer mes convictions féministes que tous les raisonnements du monde. Mais la pratique du self-government scolaire m'a apporté une autre preuve éclatante en faveur de la cause des droits politiques de la femme. Ces jeunes filles, auxquelles on dénie tout sens politique, je les ai vues aussi conscientes de leurs droits et de leurs devoirs que leurs camarades ; je les ai vues, devenues « chefs », avoir autant que les garçons d'esprit d'initiative, de sens des responsabilités, d'autorité. Je dois ajouter, du reste, que jamais les garçons n'ont manifesté la moindre velléité d'accaparer pour eux seuls l'exercice des droits politiques. Habitués à avoir à l'école les mêmes droits et les mêmes devoirs que les jeunes filles, (déjà avant l'introduction du self-government), ils ne songeaient pas à s'étonner de voir ce régime consacrer la même égalité.

(*A suivre.*) ALB. C.

UNE JOURNÉE EN PLEIN AIR

D'Aigle à Chillon : la course aux souvenirs.

NOUS RÉCAPITULONS : LES MESURES DE LONGUEUR. — HISTOIRE. — SCIENCES.

(*Degré moyen. Elèves de 9 à 11 ans.*)

Le 10 mars, à huit heures, les deux classes[1] sont sur le pont... de la Grande-

[1] La course a été faite par les deux classes parallèles. Chaque maîtresse a répété avec ses élèves les leçons qu'elle avait faites. Les élèves n'ont été réunis que deux ou trois fois fortuitement, puis pour la séance finale à Chillon.

Eau. Il y a en plus trois mamans et deux grands garçons du degré supérieur dont le maître est malade.

Sans se le faire dire, très zélés, nos écoliers, groupés près du poteau indicateur inscrivent : Aigle-Villeneuve, 10,5 km. Freddy consulte le chronomètre que lui a prêté son père. Toutes les montres sont réglées. Il est 8 h. 10. En route.

Le temps est superbe. Sur le coteau, à travers les branches dépouillées, les pierres druidiques apparaissent. Ami les signale. Un rire joyeux fuse dans la colonne. Les souvenirs abondent et s'égrènent . Dora sacrifiée, les Romains, les Helvètes, Orgétorix, etc. Rien n'est oublié. Edmond, le mathématicien, interrompt la causerie : « Une borne kilométrique. » Instantanément les montres sortent : 8 h. 26 min... Ça va bien.

Au Châble rouge, toute la troupe s'arrête. Perché sur une pierre, à côté des ornières romaines, René, qui veut être officier, nous fait une conférence stratégique. Derrière lui, une dizaine de camarades complètent, rectifient au besoin : « L'Helvétie était la frontière romaine. En temps de paix, les troupes construisaient les routes qui toutes aboutissaient à Vindonissa. Les Germains vinrent et détruisirent tout, etc. »

La conférence est courte, mais complète.

A 100 mètres des ornières, il y a un banc de marbre. Il porte la date 1740. J'ignore pourquoi. Le père de Jean lui a raconté que Napoléon s'y était reposé lorsqu'il alla en Italie par le Grand Saint-Bernard. — C'est possible. Et d'ailleurs puisque le père de Jean le lui a dit... Mais bien des siècles auparavant quel seigneur passa par là, se rendant à Saint-Maurice ? Les mains se lèvent, Henri crie ; « Rodolphe Ier de Bourgogne Transjurane. Il alla comte, il revint roi. » Et le long du chemin, la reine Berthe, Conrad et Charlemagne font les frais de la conversation.

Cette fois, c'est Germaine qui interrompt : « Il n'y a pas encore de populages. — Dis donc, Suchez, voilà le fossé où tu as plongé à la leçon des boutons d'or. » Suchez n'aime pas qu'on lui rappelle cette aventure. Il se venge sur Odette qui, dit-il, avait cueilli des marguerites pour des renonculacées.

« Il n'y a plus de meule », dit soudain Marie, En effet, une meule de foin qui nous avait été très utile pour étudier la ligne d'horizon, a été enlevée. « Madame, je suis plus grand que la Dent du Midi, dit Philippe. — C'est clair, reprend Eugène, le dessinateur, tu en es plus loin qu'à Aigle, la ligne d'horizon est plus basse. »

Mais il y a de la distraction dans les rangs. Que fait donc l'autre classe, là-bas, près de la carrière de marbre ? Nous la rejoignons. Les enfants, des pierres dans les mains, en examinent le calcaire. « Il est joli ce marbre, dit l'un d'eux, il est veiné de rose. A Saint-Triphon, il était gris-noir, etc. » Mes élèves me regardent indignés : « Nous n'avons pas fait cette leçon, nous. Eux sont allés à Saint-Triphon... »

Je détourne l'orage en leur montrant un coin de pré : « Il y avait là des ornières romaines superbes. Le propriétaire les a détruites. »

— C'était donc un barbare...

— Un Alaman...

— Il n'avait donc jamais été à l'école.

Je ne réponds rien. Le barbare, un Vaudois pur sang, fut, jadis, mon élève.

Roche. C'est le pays inconnu. Il y en aurait là des choses à voir : la gorge de l'Eau Froide, l'ancien étang du flottage, le câble qui descend les bois, l'usine à chaux et à ciment. Rien ne passe inaperçu.

Soudain les deux classes s'arrêtent. C'est Rennaz et le Château du Grand Clos (XVIIIe siècle).

— Madame, racontez-nous l'histoire du tzaréwitch et du petit Louis de France.

— Mais ce n'est pas une leçon !

C'est égal, je dois m'exécuter.

Il a bien fallu, n'est-ce pas, au cours des dernières années, commenter les principaux événements et entre autres la révolution russe, la mort du tzar et du tzaréwitch. Un jour un élève me dit : « Madame, j'ai lu dans le journal que le tzaréwitch n'est pas mort. » Alors, sommairement, j'ai raconté la Révolution française, la mort de Louis XVI et de Marie-Antoinette, l'emprisonnement du Dauphin, sa mort dans la prison, disent les uns, son enlèvement par des partisans, disent les autres. « Plus tard, plusieurs personnages ayant une vague ressemblance avec les Bourbons — mes élèves passent leur doigt sur leur nez — ont prétendu être Louis XVII. L'un d'eux, Naundorf, habita ici avec sa famille pendant quelques années. » Mes écoliers sont contents. Ils ont une petite revanche de la leçon du calcaire.

Les travaux d'assainissement de la plaine du Rhône intriguent maintenant nos garçons. Les canaux, les énormes tuyaux, les drains provoquent nombre de questions, d'exclamations : « Je n'avais rien compris au problème des drains, l'autre jour, dit Fanny. »

— Ne nous attardons pas. Aujourd'hui nous ne faisons pas de nouvelles leçons. Marchons.

« Chantons ! » dit quelqu'un. Et toute la bande entonne « la Madelon ». Aïe... Je ne me vois guère traversant Villeneuve aux sons de cette marche entraînante, certes, mais canonique... hum ! Que faire ? Vite je signale dans les vignes, au pied d'un rocher, la grotte du Scex. Alors, c'est une explosion : « La grotte de Donndur ! Oh ! Madame, allons-y. — Nous n'avons pas le temps. — S'il vous plaît, Madame. — Non ! Les mines s'allongent, les fronts se rembrunissent. Jules a le cœur gros.

Tout à coup Marcel a une inspiration :

— T'en fais pas Julot, on y viendra dimanche.

— Ça y est ! On prendra une pioche.

— Et des peaux de lapins.

Et Donndur fait oublier la Madelon.

Mais voici le lac, l'horizon se découvre. Tout au fond, c'est la ligne bleue du Jura. Les sommets sont blancs de neige. Plus près le Jorat, Lausanne, Gourze, le Pèlerin. Plus près encore, les Préalpes ; Naye et son chemin de fer, les tours d'Aï de joyeuse mémoire : nous y fîmes une course d'école. Et puis, fermant la vallée, étincelantes, magnifiques, les Hautes Alpes, qui sont pour les enfants de vieilles connaissances. En face de nous, c'est la Savoie, Saint-Gingolph qui fait

la limite, puis le Valais, la Bataillère où le Rhône tout gris lutte contre le lac tout bleu, etc. Ah ! le beau pays que le nôtre !

Voici Villeneuve, les vieux murs, la haute tour et l'ancien hôpital. Robert raconte l'histoire d'Aymon de Savoie, le pauvre lépreux qui fit construire l'hôpital pour les pèlerins.

Ami lit la date : 1236.

Puis c'est le lac, les barques, les bateaux et enfin Chillon. Cette fois-ci, les sacs s'ouvrent, mais les montres restent au gousset. Il est 11 h. 25. De Villeneuve à Chillon, il y a 1,7 km. Il n'est plus question de chiffres ou de science : nous dînons.

Aigle, le 14 mars 1919.

(*A suivre.*) L. Cantova-Chausson.

SCIENCES NATURELLES

Tâches d'observations à proposer aux élèves pendant le mois de mai.

1. *Les céréales.* — Quelle est la couleur des champs de blé pendant ce mois ? — 2. Dessinez l'une à côté de l'autre : 1° une tige de blé ; 2° une tige d'orge ; 3° une tige d'avoine. — 3. Comparez la tige du blé à celle du roseau. — 4. Coupez une tige de blé dans le sens de la longueur, ainsi qu'une tige de roseau. — 5. Faites de même avec une tige de pissenlit ou de renoncule et dites ce que vous remarquez.

2. *Le houx.* — 1. Examinez les fleurs de houx. Où sont-elles placées ? Comment sont-elles disposées ? — 2. Combien chacune d'elles a-t-elle de pétales et d'étamines ? — 3. Dessinez une fleur de houx.

3. *Le lierre.* — 1. Examinez le fruit du lierre. Combien chaque fruit contient-il de graines ? — 2. Dessinez quelques graines l'une à côté de l'autre. — 3. Notez la consistance de ces graines. — 4. Rappelez la date de la floraison du lierre.

4. *L'iris.* — 1. Observez la floraison de l'iris depuis le jour où les premiers boutons apparaissent jusqu'au jour où les fleurs se forment. — 2. Comment la fleur est-elle protégée dans le bouton ? — 3. S'épanouit-elle le matin ou le soir ? — 4. Comment les fleurs sont-elles disposées sur la tige qui les porte ? — 5. Dessinez une tige portant des boutons et des fleurs. — 6. Combien la fleur a-t-elle de pétales ? d'étamines ? — 7. Dessinez un pétale et une étamine. — 8. Remarquez la poussière jaune qui s'échappe des étamines. Comment s'échappe-t-elle ?

5. *Le lilas.* — 1. La fleur du lilas a-t-elle ses pétales soudés ensemble ou non ? — 2. Combien contient-elle d'étamines ? — 3. Comment ces étamines sont-elles attachées dans la fleur ? — 4. Collez une de ces étamines pour montrer comment elle est attachée. — 5. Comparez l'inflorescence du lilas et celle du sureau.

6. *Agriculture et horticulture.* — 1. Quels sont les travaux du jardin que vous avez vu exécuter en ce mois ? — 2. Quels sont les travaux des champs ?

7. *Les oiseaux.* — 1. Des oiseaux que vous avez entendus, quel est celui qui chante le mieux ? — 2. Quel est celui qui a le cri le plus désagréable ? — 3. Quel est celui qui a le plus joli plumage ? — 4. Citez un oiseau que vous avez vu et qui ne sort que le soir. — 5. Quels oiseaux nichent dans les arbres des jardins ? — 6. Quels oiseaux nichent dans les haies ? — 7. Quels oiseaux nichent dans les grands bois ? — 8. Quels oiseaux nichent sur le sol ? — 9. Dans le creux des arbres ? — 10. Dans les trous des murailles ou des rochers ? — 11. Dans les roseaux ? — 12. Décrivez les allures de l'hirondelle en chasse.

8. *Les grenouilles.* — 1. Avez-vous déjà vu des grenouilles ? Où ? — 2. Comment se tiennent-elles au repos ? — 3. Comment se déplacent-elles dans l'herbe ? — 4. Où fuient-elles quand on les approche ? — 5. Observez combien de temps s'écoule entre le saut d'une grenouille dans l'eau et le moment où elle remonte à la surface. — 6. Tâchez d'en attraper une. Quelle sensation vous donne-t-elle en la touchant ? — 7. Différence avec l'impression que vous éprouvez en touchant le corps d'un oiseau. — 8. Ouvre-t-elle la bouche pour respirer ? — 9. Mesurez une patte de derrière et une patte de devant. Différence entre les deux ? — 10. A quel moment de la journée entend-on surtout coasser les grenouilles ? — 11. La grenouille et le crapaud se ressemblent-ils ? Vivent-ils aux mêmes lieux ? Ont-ils le même cri ?

9. *Les insectes.* — 1. Notez le jour de l'apparition des hannetons. — 2. Sur quels arbres trouvez-vous surtout ces insectes ? — 3. Capturez un hanneton. Comment son corps est-il divisé ? — 4. Combien a-t-il de pattes ? où sont-elles attachées ? — 5. Combien a-t-il de paires d'ailes ? Quel aspect présentent les unes et les autres ? — 6. Examinez comment un hanneton s'y prend pour s'envoler. — 7. A quel moment de la journée s'envolent les hannetons ? — 8. Où se tiennent-ils pendant le jour ? Quelle position prennent-ils ? — 9. Séparez du reste du corps la tête d'un insecte mort, examinez les différents organes qui s'y trouvent et dessinez-les un peu grossis. — 10. Comparez un hanneton à une mouche (division du corps, nombre de pattes, d'ailes ; organes de la bouche, aspect de l'abdomen, résistance du corps).

10. *Les chenilles.* — 1. Observez sur les arbres fruitiers les chenilles qui s'y trouvent (grand paon de nuit). Notez-en la couleur et la taille. — 2. Remarquez aux branches de l'églantier ou du pommier des paquets blanchâtres renfermant des chenilles. Notez la couleur de ces chenilles. — 3. Observez de quoi elles vivent et comment elles sortent du nid. — 4. Remarquez vers la fin du mois, à l'aisselle des branches de saule, un liquide bulleux ressemblant à de la salive. Voyez ce qu'il contient. — 5. Examinez les feuilles du chêne ; remarquez les boules qui s'y forment ; ouvrez-les et voyez ce qu'elles contiennent. — 6. Examinez parmi les feuilles du peuplier celles qui sont roulées en forme de cigare ; tâchez de voir l'insecte qui produit cela (Rhynchite). — 7. Même observation sur les feuilles du tilleul, du pommier et du saule.

A. D.

PENSÉE

Au point de vue didactique, une stricte discipline est une condition absolue de progrès et de succès. Qui ne peut la maintenir est impropre à l'enseignement.

E. Dévaud.

DESSINS DE PAQUES

Pour tous les degrés.

Le mois d'avril et les fêtes de Pâques nous donneront l'occasion de dessiner maintes choses intéressantes :

Les cloches qui annoncent les fêtes, les jolis œufs teints, la poule, les petits poulets, etc.

En montrant une cloche aux élèves, le maître fera remarquer les différents aspects qu'elle présente suivant sa position par rapport à l'horizon.

Si nous supposons que le bas de la cloche se trouve à la hauteur des yeux, on le représentera par une ligne droite ; mais dès que nous l'élevons un peu, le contour devient entièrement visible et s'indiquera par une ellipse plus ou moins grande (voir *fig.* 1 et 2).

Il est tout à fait inutile de tracer un rectangle enveloppant pour faire le dessin d'une cloche.

L'axe A-B tracé et les proportions trouvées, on mènera les horizontales C. D et E. F limitant la hauteur ; puis on tracera les contours.

Si la cloche est vue par dessous, les élèves auront à chercher un rapport exact entre le petit et le grand diamètre de l'ellipse.

Tous les élèves, même ceux des degrés inférieurs, peuvent faire sans beaucoup de peine des croquis semblables aux figures 1 et 2.

Le croquis *fig.* 3 donne une idée de ce que pourraient faire les élèves, surtout les grands, en dessinant le clocher de l'église ou de l'école. Une critique de tous ces dessins devrait être faite en classe et serait certainement un précieux stimulant pour les élèves.

Composition décorative. Quant il s'agit d'un décor peint, bordure ou surface quelconque, on peut parfaitement supprimer tout effet perspectif et dessiner le motif comme dans les figures 6 et 7, soit en élévation.

Le motif décoratif trouvé, les élèves devront chercher eux-mêmes un arrangement, une disposition qui leur permettra de faire un travail personnel. Pour atteindre ce but, le maître fera au tableau quelques croquis très simples dans le genre des *fig.* 6 et 7, et l'attention des élèves sera attirée sur le rôle des lignes dans la décoration : si les lignes, en majeure partie, sont horizontales, l'impression produite sera celle du calme, de la stabilité, tandis que le contraire se produira si les lignes sont obliques (*fig.* 7).

La poule, les poulets. Il n'est pas toujours facile d'apporter en classe un animal ou un oiseau pour la leçon de dessin ; cependant cela peut se faire quelquefois et la leçon n'en sera que plus intéressante. A défaut de modèle en nature, quelques croquis au tableau donnant surtout l'attitude et les proportions de l'animal pourront rendre de réels services. On se gardera de tout détail inutile, ce qui rendrait le dessin peu clair et l'on s'en tiendra surtout à des croquis semblables aux figures 8 et 9.

Pour dessiner les jolis poulets aux attitudes si variées et aux formes si simples, rappelant l'œuf dont ils sortent, on pourra prendre comme modèles ces petits poulets que l'on trouve dans beaucoup de magasins pendant les fêtes de Pâques.

G. Payer.

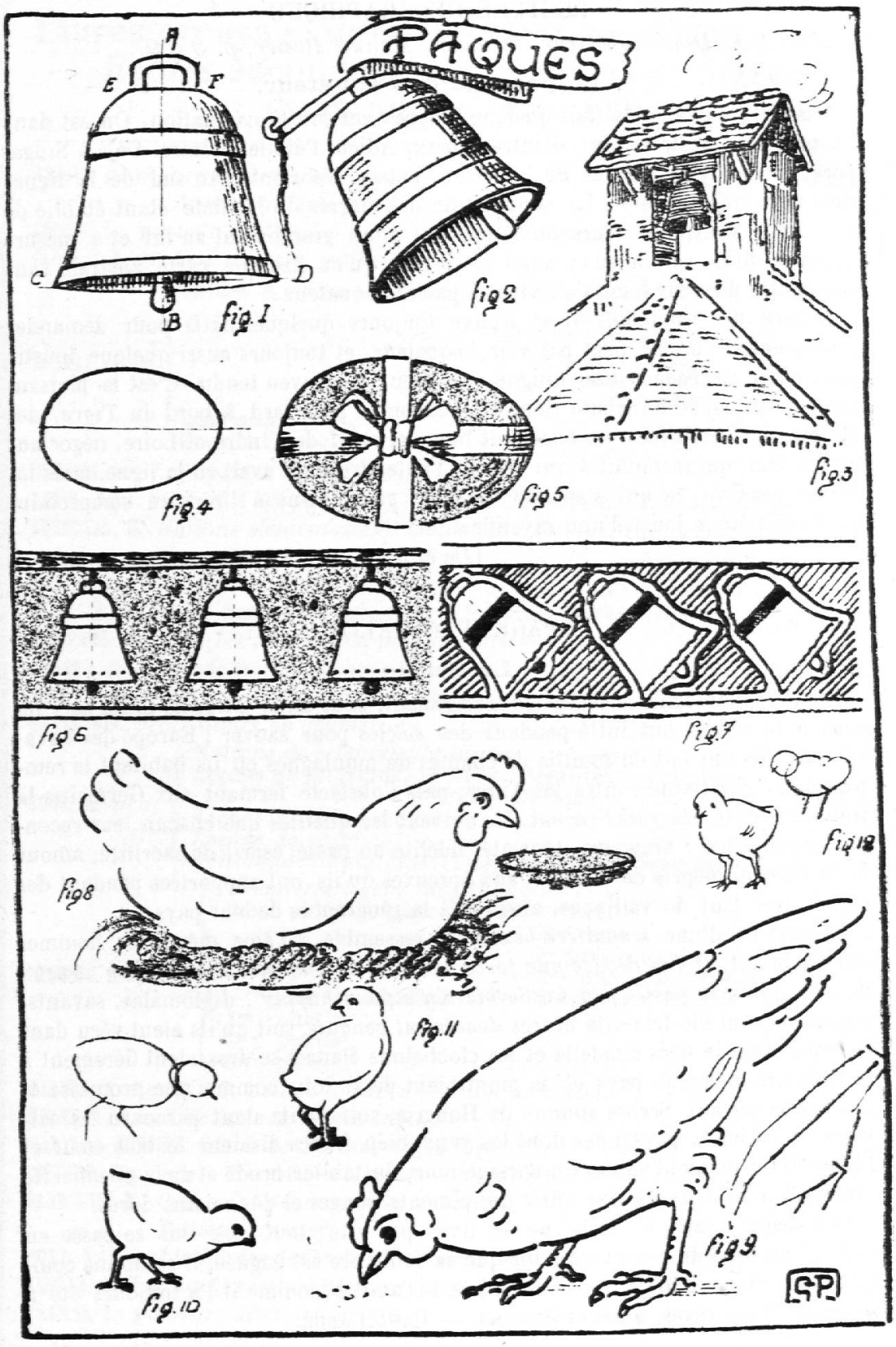
PAQUES
A
E
F
C
D
B
fig. I
fig. 2
fig. 3
fig. 4
fig. 5
fig. 6
fig. 7
fig. 8
fig. 9
fig. 10
fig. 11
fig. 12
GP

LECTURE GÉOGRAPHIQUE

Degré supérieur, 2e année, Manuel Rosier, p. 3 à 9.

Le passage de l'équateur.

Passer la ligne : cela fait quelque impression sur l'imagination. On est dans l'hémisphère austral, sous d'autres cieux. Adieu, l'étoile polaire. Déjà à Singapore, en la voyant au ras de l'horizon, j'étais désorienté. Au sud de la ligne, c'est le monde renversé. La supputation des degrés de latitude étant établie de l'équateur aux pôles leurs numéros vont alors grandissant au fur et à mesure qu'on se dirige vers le sud ; aussi est-il rare qu'on lise une carte australe sans commettre d'erreur lorsqu'on vient à passer l'équateur.

A bord des paquebots, il se trouve toujours quelques naïfs pour demander gravement si l'on ne peut pas voir l'équateur, et toujours aussi quelque loustic pour offrir au badaud une longue-vue avec un cheveu tendu. C'est la plaisanterie classique. Je n'invente rien. J'ai rencontré plus tard, à bord du *Tigre*, des Messageries maritimes, un excellent homme, natif de l'Indre-et-Loire, négociant de son état, qui racontait à qui voulait l'entendre qu'il avait vu la ligne, mais là, de ses yeux vu, ce qui s'appelle vu. J'eus grand'peine à lui faire comprendre qu'il avait été le jouet d'une mystification.

(*De ci de là,* par Arthur de Claparède.)

PAGE D'ACTUALITÉ

La Serbie.

Les fiers montagnards serbes qu'assiégeaient, pour ainsi dire, de toute part les gens de la plaine, ont lutté pendant des siècles pour sauver l'Europe des envahisseurs. Ils ont fait du fouillis de chaînes de montagnes où ils habitent le rempart de la chrétienté contre les Turcs, puis l'obstacle fermant aux Germains la route tant cherchée vers l'Orient. Ils doivent les qualités que chacun leur reconnaît aujourd'hui : bravoure, ténacité, fidélité au passé, esprit de sacrifice, amour de la liberté, mépris de la mort, aux épreuves qu'ils ont supportées pendant des siècles avec tant de vaillance, ainsi qu'à la géographie de leur pays.

Ce pays est d'une *singulière beauté ;* il ressemble à l'âme même des hommes qui l'habitent. *Il s'en dégage une force profonde de charme, de séduction. Aucun de ceux qui sont passés par la Serbie n'y a pu échapper :* diplomates, savants, voyageurs, ont été très vite et très *doucement conquis*, soit qu'ils aient vécu dans Belgrade dont la fière citadelle et les clochetons élancés se dressaient fièrement à la frontière même du pays et se montraient de si loin comme une promesse et une espérance aux Serbes soumis de Hongrie, soit qu'ils aient parcouru les villages où les jolies paysannes dont les yeux bien francs disaient le bon cœur et l'honnêteté, venaient vêtues du corsage noir, du tablier brodé et de la chemisette ornée d'harmonieux dessins offrir des piments rouges et des raisins dorés.

Peu démonstratif, le Serbe ne se livre pas vite ; tout chez lui se passe en dedans, au fond du cœur ; mais lorsque sa confiance est gagnée, il se donne complètement et pour toujours ; il est fidèle à l'amitié comme il l'a toujours été à sa patrie, à ses rêves, à ses espérances. — Paul Labbé.

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A. LAUSANNE.

Editions ATAR — GENÈVE

Livres en usage dans les Universités, Collèges, Ecoles secondaires, primaires et privées de la Suisse romande.

ARZANI, *prof. Grammaire italienne*	Fr.	3.—
» » *Anthologie italienne*	»	3.—
CHOISY, L., *pasteur. Manuel d'instruction religieuse, 4me édition*	»	0.75
CLIFT. J.-A. *Manuel du petit solfégien*	»	0.95
CORBAZ, André. Exercices et problèmes d'arithmétique, 1re série, Livre de l'élève	»	0.80
» » » » Livre du maître	»	1.40
» » » 2me série Livre de l'élève	»	1.20
» » » » Livre du maître	»	1.80
» » » 3me série, Livre de l'élève	»	1.40
» » » » Livre du maître	»	2.20
Calcul mental	»	2.20
Manuel de géométrie	»	1.70
DÉMOLIS, *prof. Physique expérimentale*	»	4.50
DENIS, Jules. *Manuel d'enseignement antialcoolique (77 fig. et 8 pl. litho.)*	»	2.—
DUCHOSAL, M. *Notions élémentaires d'instruction civique, édit. complète*	»	0.60
» » » » » » *réduite*	»	0.45
EBERHARDT, A., *prof. Guide du violoniste*	»	1.—
ELZINGRE, H., *prof.* Manuel d'instruction civique (2me partie : Autorités fédérales)	»	2.—
ESTIENNE, H. *Pour les tout petits, poésies illustrées*	»	2.—
GAVARD, A. *Livre de lecture, degré moyen*	»	1.50
GOUÉ (Mme) et GOUÉ, E. *Comment faire observer nos élèves?*	»	2.25
GROSGURIN, *prof. Cours de géométrie*	»	3.25
JUGE, M. *prof.* *Notions de sciences physiques*	»	2.50
Leçons de physique, 1er livre : Pesanteur et chaleur	»	3.75
» » *2me livre : Optique*	»	2.50
Leçons d'histoire naturelle	»	3.25
Leçons de chimie	»	2.50
Petite flore analytique (à l'usage des écoles de la Suisse romande)	»	2.75
LESCAZE, A., *prof.* *Premières leçons intuitives*	»	1.80
Manuel pratique de langue allemande, 1re partie	»	1.50
» » IIme partie	»	3.—
» » Ire partie, professionnelle	»	2.25
» » IIme partie, professionnelle	»	2.75
Lehr- und Lesebuch für den Unterricht in der deutschen Sprache		
1re *partie*	»	1.40
2me *partie*	»	1.50
3me *partie*	»	1.50
MALSCH, A. *Les fables de la Fontaine (édition annotée)*	»	1.50
MARTI, A. *Livre de lecture, degré inférieur*	»	2.50
MARTI et MERCIER. *Livre de lecture, degré supérieur*	»	3.—
PITTARD, Eug., *prof. Premiers éléments d'histoire naturelle*	»	2.75
PLUD'HUN, W. *Comment prononcer le français?*	»	0.50
» *Parlons français*	»	1.—
POTT, L. *Geschichte der deutschen Literatur*	»	4.—
SCHUTZ, A. *Leçons et récits d'histoire suisse*	»	2.—
THOMAS, A., *pasteur. Histoire sainte*	»	0.65

Majoration de 20 % sur les prix ci-dessus, suivant décision de la Société des Libraires-Editeurs de la Suisse.

GENÈVE □ Editions ATAR □ GENÈVE

EDUCATEUR On demande à acheter les années **1874** et **1875**. Adresser les offres à la gérance, qui les transmettra.

Assurance-maladie infantile

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**,

L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires,** à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Epargne scolaire.

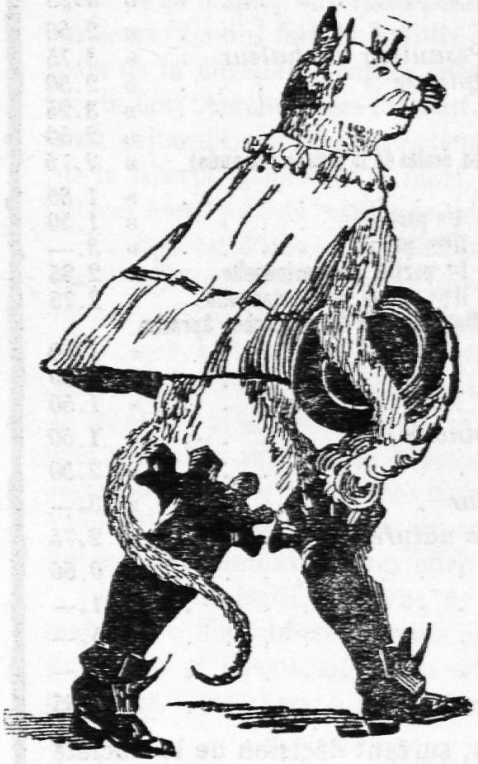

Nous offrons

pendant qu'il y a du stock :

Soulier fort Derby nos 40 à 46 . Fr.	29.75
Soulier de sport doubles semelles à soufflet	34.75
Bottines pour hommes Box calf ou chevreau	34.50
Bottines pour dames depuis	26.50
Richelieu pour dames depuis	15.75
Bottines pour garçons et fillettes Box calf nos 27 à 29	16.75
nos 30 à 36	18.75

Envoi contre remboursement

Echanges

AU CHAT BOTTÉ

LAUSANNE — Rue Haldimand, 2 — LAUSANNE

MAIER & CHAPUIS

Rue et Place du Pont
LAUSANNE

Escompte à 30 jours à MM. les instituteurs de la S. P. V. **10 %**

Un de nos représentants se rend à domicile pour soumettre les échantillons et prendre les mesures.

Collections, gravures à disposition.

MAISON SPÉCIALE de VETEMENTS

pour Messieurs et Enfants.

UNIFORMES Officiers

Toute la CHEMISERIE

FRANCILLON & Cie

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT

LAUSANNE

Fers, fontes, aciers, métaux

OUTILLAGE COMPLET

FERRONNERIE & QUINCAILLERIE

Brosserie, nattes et cordages.

Coutellerie fine et ordinaire.

OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Remise 5 % aux membres de S. P. R.

ENSEIGNEMENT MUSICAL

Amateurs

Nous attirons tout spécialement votre attention sur notre

LIBRAIRIE MUSICALE

renfermant environ

2500 VOLUMES

qui constituent notre

BIBLIOTHÈQUE CIRCULANTE DE LITTÉRATURE MUSICALE

et qui renferme **TOUS** les ouvrages français,

anciens et modernes, sur la

MUSIQUE et les MUSICIENS

tels que :

DICTIONNAIRES
BIOGRAPHIES
HISTOIRES DE LA MUSIQUE
CORRESPONDANCES
ANALYSES D'ŒUVRES
ESTHÉTIQUE MUSICALE
ESSAIS ET ÉTUDES
JOURNAUX ET ÉCRITS
etc etc.

Cette BIBLIOTHÈQUE est la SEULE et UNIQUE

en ce genre

Demandez les conditions. Prix du catalogue: Fr. 1.50

FŒTISCH FRÈRES S.A., à Lausanne

Lausanne. — Imprimeries Réunies (S. A.) — E. Visinand, Imprimeur

DIEU HUMANITÉ PATRIE

LVme ANNÉE — No 17 LAUSANNE, 26 avril 1919.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET ECOLE·REUNIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

En été tous les quinze jours.

Rédacteur en Chef:

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique

ALBERT CHESSEX Avenue Bergières, 26

Gérant: Abonnements et Annonces.

ERNEST VISINAND Avenue Glayre, 1, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II. 125.

COMITÉ DE RÉDACTION:

VAUD: **A. Roulier**, instituteur, la Rippe.
JURA BERNOIS: **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.
GENÈVE: **W. Rosier**, Professeur à l'Université.
NEUCHATEL: **H.-L. Gédet**, instituteur, Neuchâtel.

ABONNEMENT: Suisse, 8 fr. (Poste 8 fr. 20); Etranger, 10 fr.

PRIX DES ANNONCES: 40 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces:

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE.

PENSIONS DEMANDÉES

On désire placer dans famille d'instituteur à la campagne

un jeune garçon de 13 ans

pour qui une bonne surveillance est nécessaire.
Offres avec indication de prix et références à M. le pasteur Cordey, Clarens.

On désire placer à Bâle, dans famille sérieuse

une jeune fille de 15 ans

qui voudrait suivre les écoles de la ville. Surveillance et bons soins exigés.
Offres à la **Gérance de l'Educateur** sous seconde adresse : Pension-Bâle.

Chemiserie Ch. Dodille

Rue Haldimand, LAUSANNE

Atelier spécial pour chemises sur mesures

COLS, CRAVATES, SOUS-VÊTEMENTS

Les dernières nouveautés.

Société suisse d'Assurances générales

sur la vie humaine à Zurich

La plus ancienne compagnie suisse d'assurances sur la vie.
Service principal fondé en 1857.

Mutuelle pure. — Pas de responsabilité personnelle des assurés.

Le plus important portefeuille d'assurances suisses.

Tous les bonis aux assurés.

Par suite du contrat passé avec la *Société pédagogique de la Suisse Romande*, ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

S'adresser à M. **J. Schæchtelin,** Agent général, Grand-Chêne 11, **Lausanne.**

Favorisez de vos achats les maisons qui font de la réclame dans l'EDUCATEUR.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

MM. les instituteurs et Mmes les institutrices sont informés qu'ils doivent adresser au Département une lettre pour chacune des places qu'ils postulent et indiquer l'année de l'obtention de leur brevet. Le même pli peut renfermer plusieurs demandes.

Les demandes d'inscription ne doivent être accompagnées d'aucune pièce. Les candidats enverront eux-mêmes leurs certificats aux autorités locales.

Places primaires au concours.

INSTITUTEURS : **Bottens**, *instituteur de l'école catholique :* fr. 2400, logement, jardin, plantage ; 5 st. sapin, à charge de chauffer la salle d'école, et 1 st. pour les cours complémentaires ; 2 mai. — **Vallorbe** : fr. 2900, pour toutes choses, plus augmentations triennales de fr. 50, maximum 3150 ; 2 mai. — **Vufflens-le-Château** : fr. 2500, logement, jardin et plantage ; 7 st. bois, à charge de chauffer la salle d'école ; 2 mai. — **Peney-le-Jorat** : fr. 2400, logement, jardin et plantage ; 8 st. bois, chauffer la salle d'école ; 9 mai. — **Pailly** : fr. 2400, logement, eau, électricité, plantage ; 6 st. bois, chauffer la salle d'école ; 9 mai.

INSTITUTRICES : **Bottens**, *maîtresse de travaux à l'aiguille* pour l'école réformée : fr. 300 pour toutes choses ; 2 mai. — **Denezy**, *maîtresse d'école semi-enfantine et d'ouvrages :* fr. 1100, logement et jardin ; 2 mai. — **Romainmôtier**, *maîtresse de l'enseignement ménager :* fr. 2000 et logement ; 2 mai. — **Vallorbe**, *maîtresse d'école enfantine :* fr. 1400, pour toutes choses, plus augmentations triennales de fr. 20, maximum fr. 1500 ; 2 mai. — **Renens**, *institutrice primaire :* fr. 1700, plus 6 augmentations de 100 fr., et fr. 320 pour logement et jardin ; 6 mai. — **St-Livres** : fr. 1700, logement et fr. 20 pour plantage ; 6 st. bois et 100 fascines, chauffer la salle d'école ; 6 mai. — **Myes et Tannay** : fr. 1700, logement et jardin ; 9 mai. — **Bretigny s/ Morrens**, *maîtresse d'école semi-enfantine :* fr. 1100, fr. 20 pour jardin et 2 st. sapin ; 9 mai. — **Peney-le-Jorat**, *institutrice primaire :* fr. 1700, fr. 40 pour jardin ; 8 st. sapin, chauffer la salle d'école ; 9 mai.

Enseignement primaire
Institut des sourds-muets, Moudon

Une place de **surveillante** à l'Institut précité est au concours.

Traitement : 600 fr. par an, augmentations annuelles de 100 fr. chacune jusqu'au maximum de 900 fr. plus allocations pour renchérissement de la vie. La titulaire sera nourrie et logée.

Aucune connaissance spéciale n'est exigée.

Pour tous renseignements, s'adresser au Directeur de l'Institut. Envoyer les inscriptions, avec certificats et références, au Département de l'Instruction publique et des Cultes, Service de l'Enseignement primaire, jusqu'au **premier mai 1919**, à 6 heures du soir. P. 32662 L.

Annonces de l'Educateur

Dans sa séance du 19 avril, le Bureau de la S P R a décidé de porter le prix des annonces à **40 centimes la ligne**. Cette augmentation de 33 1/3 % reste encore fort au-dessous de celle des frais d'impression du journal.

Gérance de l'Educateur.

LIBRAIRIE PAYOT & Cie LAUSANNE

Rentrée des classes

Ouvrages scolaires

A l'occasion de la rentrée des classes, nous nous permettons d'attirer l'attention du corps enseignant sur l'ensemble de nos ouvrages scolaires pour l'édition et la réédition desquels nous apportons tous nos soins.

Ces ouvrages, presque tous adoptés ou recommandés par les Départements d'Instruction publique des cantons romands, sont dus aux plus savants et compétents professeurs de nos Etablissements d'instruction secondaire ou supérieure. Ils ont par là ce grand mérite d'avoir été soumis à une *expérimentation* directe par leurs auteurs mêmes. De là leur caractère pratique, leur clarté et leur allure concrète, nette et précise.

Un autre point sur lequel nous prenons la liberté d'attirer l'attention des Maîtres et Professeurs est le caractère nettement *national* de ces publications. Ecrits par des professeurs suisses pour des enfants suisses, ces ouvrages d'enseignement sont de chez nous et méritent à tous égards d'être employés chez nous.